



N° _____/MFB/DGD/DRC-2024

CIRCULAIRE N° 2333 --/MFB/DGD/DU 19 DEC 2024
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Ouverture exceptionnelle des services de douane

Réf. Code des Douanes

En vue d'accélérer les opérations de dédouanement et d'enlèvement des marchandises durant la période des fêtes de fin d'année, j'ai l'honneur de porter à la connaissance du service et des usagers que les services de première ligne d'Abidjan seront exceptionnellement ouverts selon les modalités ci-après :

- **Le bureau Scanner Import** : les samedi 21 et 28 décembre 2024 et les dimanche 22 et 29 décembre, **24h/24** ;
- **Les autres services de première ligne** : les samedi 21 et 28 décembre 2024 de **08h à 12h**.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée.

Ampliations :

- MFB/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- GUCE-CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie Européenne
- Chambre de Commerce et d'Industrie Française
- Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- Syndicat National des Transitaires
- Syndicat des Transitaires de Côte d'Ivoire
- SYNAT CI
- Toutes Directions Douanes



Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National